



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 13202

Texte de la question

M Michel Pericard appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'interet qui s'attacherait a maintenir le statu quo actuel en matiere de concours a l'agregation. Il semblerait, en effet, que soit a l'etude un projet de recrutement des maitres tendant a alléger, des 1990, les épreuves de toutes les agregations. Une telle mesure ne manquerait pas de devaloriser la qualite de notre enseignement dans nos lycees et universites. Il lui fait part de son inquietude a ce sujet et le prie de lui faire connaitre son appreciation sur ce projet.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que le directeur des personnels enseignants des lycees et colleges a ete charge, en étroite liaison avec le doyen de l'inspection generale de l'education nationale, les directions concernees et les universites, de faire au ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, des propositions d'amenagement de la structure et du contenu de l'ensemble des concours de recrutement des personnels du second degre. Des reflexions vont donc s'engager avec l'ensembke des parties interessees et notamment des presidents des jurys des concours en cause, de maniere a ce que les decisions utiles soient prises apres une large concertation, en temps opportun, pour leur mise en oeuvre a la session 1991 des concours.

Données clés

Auteur : [M. Pericard Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13202

Rubrique : Examens et concours

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2303